

Salaire des élus : transparence totale !

Publier sur le site internet du Parlement fédéral tous les mandats et toutes les rémunérations, publiques comme privées, des députés, c'est la dernière proposition d'Écolo/Groen qui sera déposée la semaine prochaine sur la table du groupe de travail (Chambre) consacré au renouvellement politique.

Le scandale Publifin a bousculé, renversé, chambardé, lessivé notre paysage politique. Tous les partis ont sorti de nouvelles propositions pour améliorer la gouvernance et l'éthique en politique. Écolo/Groen n'est pas resté au balcon, proposant le décomul intégral entre député et bourgmestre/échevin ou l'installation de commissions mixtes parlementaires-citoyens.

Des textes déjà déposés, en toute décontraction, puisqu'Écolo est, avec le PTB, l'un des rares partis épargnés par la tempête. Les Verts en remettent toutefois une couche. « Avant le 31 mars, tous les responsables politiques doivent déclarer leurs différents mandats. Dans un contexte où

les partis traditionnels reconnaissent enfin le besoin de plus de transparence, Écolo et Groen proposent de changer radicalement le système actuel », lance Jean-Marc Nollet, le chef de file des Verts au Parlement fédéral.

TRANSPARENCE TOTALE

Au nom de « la plus totale transparence sur les mandats et rémunérations », M. Nollet et son collègue Kristof Calvo (Groen) veulent que les députés débattent toutes leurs rémunérations et que cela soit publié sur le site de la Chambre, accessible donc à tout un chacun. « C'est une priorité absolue », martèle Jean-Marc Nollet. « L'actuelle déclaration de mandats est une procédure purement administrative et ne prévoit ni contrôle actif, ni réelles sanctions. Sans le travail des bénévoles du site Cumuleo, ces infos ne seraient pas analysées. S'il y a bien une déclaration, sous le sceau de la confidentialité, des actifs des mandataires publics auprès de la Cour des comptes, il n'y a aucune information disponible par contre au sujet des rémunérations,

qu'elles soient publiques ou privées. »

REMUNERATIONS PRECISES

Voilà pourquoi il propose l'édition sur le site web de la Chambre du profil complet de chaque élu, comprenant la transparence complète et uniformisée des mandats publics et des rémunérations qui y sont associées; la transparence complète au sujet des intérêts financiers et des rémunérations au sein d'entreprises privées (avec communication du numéro de TVA) basée sur le code d'éthique en vigueur au Parlement européen; le contrôle annuel et actif de tous les mandats et rémunérations par la Cour des comptes; des sanctions sous forme de réduction de salaire en cas de non-respect des nouvelles dispositions.

« Les mêmes principes pourront s'appliquer dans les autres assemblées et, pour les mandataires locaux (provinciaux), le site de la commune (province) est le mieux indiqué pour héberger ces informations », reprend le chef de groupe des Verts. « Ainsi, chaque citoyen pourra trouver facilement

toutes les informations qu'il souhaite. »

Le système proposé se base donc sur la déclaration des mandats et rémunérations au Parlement européen (déjà disponible sur le site de ce Parlement). Moyennant quelques améliorations à lui apporter: le système européen demande aux députés d'indiquer si la rémunération d'un mandat est située entre 500 et 1.000 €/mois (catégorie 1), 1.001 à 5.000 € (catégorie 2), 5.001 à 10.000 € (catégorie 3) ou plus de 10.000 € (catégorie 4). Écolo/Groen souhaite que l'on renseigne les montants exacts des rémunérations.

« Nous espérons qu'un consensus se créera rapidement, au sein du groupe de travail renouvelé politique, autour de la proposition », conclut M. Nollet. « Il faut des mesures fortes pour sortir de la crise dans laquelle nous ont mis les partis traditionnels. Il est temps que la Belgique ratrape son retard! »

● DIDIER SWYSEN

« Il faut prévoir des sanctions sous forme de réduction de salaire, en cas de non-respect de ces dispositions »

Jean-Marc Nollet (Écolo)

La fiche du chef de groupe des Verts

Nollet : « Pour moi, 3.500 € + 500 € »

Et si on demandait à Jean-Marc Nollet d'inaugurer sa proposition en nous donnant sa fiche telle qu'elle pourrait être publiée sur le site de la Chambre. « Aucun problème et cela ira très vite », rétorque le député Écolo : « 3.500 € de rémunération parlementaire et 500 € supplémentaires pour mon

rôle de chef de groupe. Voilà, c'est dit, c'est fait. Point final. Je n'ai aucun autre mandat. » On l'a dit : les Verts aimeraient améliorer le système européen en inscrivant des sommes précises, pas des catégories de revenus, des fourchettes, style « entre 1.001 et 5.000 euros ». C'est vrai qu'un coup d'œil à la déclara-

tion de Guy Verhofstadt, au Parlement européen, renseigne un mandat d'administrateur à la Sofina qui lui rapporte « plus de 10.000 € par mois ». Les instances européennes ne lui demandent pas d'être plus précis. Dommage... Avec le système proposé par les Verts, on aurait sans doute pu

identifier bien plus rapidement les 700.000 € gagnés par Armand De Decker dans le cadre de son job privé d'avocat pour ses bons services envers le dénommé Chodiev. Ce n'est qu'un simple exemple en passant... ●

● D.S.W.